



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 21 b) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance : science et technique au service du développement

Science et technique au service du développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Présenté en application de la résolution [66/211](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des récents travaux menés par la Commission de la science et la technique au service du développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les autres organismes de l'ONU chargés d'aider les pays en développement dans leurs efforts pour accroître leurs capacités dans le domaine de la science et la technique, acquérir de nouvelles technologies, s'approprier un savoir-faire technologique, appliquer des politiques en matière de science et de technique destinées à apporter des réponses aux problèmes de développement et à intégrer ces démarches dans leurs stratégies et plans nationaux de développement respectifs.

* [A/68/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport donne suite au paragraphe 11 de la résolution 66/211 de l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général des Nations Unies est prié de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-huitième session, de la mise en œuvre de la résolution et des recommandations sur les mesures complémentaires à prendre, en exposant les enseignements tirés de l'expérience acquise en matière d'intégration des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation dans les stratégies de développement nationales.

2. Dans sa résolution 66/211, l'Assemblée générale reconnaît le rôle déterminant que peuvent jouer la science et la technique dans le développement et dans l'action menée pour éliminer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire, combattre les maladies, améliorer l'éducation, protéger l'environnement et accroître la productivité et la compétitivité. Préoccupée par le fait que de nombreux pays en développement n'ont pas les ressources nécessaires pour accéder aux technologies de l'information et des communications, l'Assemblée encourage la communauté internationale à promouvoir l'accès des pays en développement à ces technologies.

3. Pour permettre aux pays en développement de promouvoir les moyens scientifiques et techniques, l'Assemblée générale réaffirme sa volonté de renforcer et d'améliorer les mécanismes existants et de soutenir les initiatives de recherche et développement, de répondre aux besoins particuliers des pays en développement dans les domaines de la santé, l'agriculture, la protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et la gestion de l'environnement, l'énergie, l'exploitation forestière et les effets des changements climatiques. Elle réaffirme également sa détermination :

a) À encourager la diffusion et le transfert des technologies dans les pays en développement, notamment des technologies qui ne nuisent pas à l'environnement, et le savoir-faire qui les accompagne, y compris en mobilisant le secteur privé;

b) À stimuler et appuyer les efforts déployés pour développer des sources d'énergie renouvelables, y compris les techniques adéquates;

c) À mettre en œuvre des politiques visant à attirer les investissements publics et privés qui valorisent les connaissances;

d) À contribuer aux efforts des pays en développement pour tirer parti des nouvelles techniques agricoles.

4. L'Assemblée générale demande également à la Commission de la science et de la technique au service du développement de continuer d'aider le Conseil économique et social à coordonner l'action menée à l'échelle du système en vue de donner suite aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et d'examiner, dans le cadre de son mandat, les besoins particuliers des pays en développement dans des domaines tels que l'agriculture, le développement rural, les technologies de l'information et des communications et la gestion de l'environnement. De plus, l'Assemblée engage la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à continuer d'entreprendre, en collaboration avec les partenaires compétents, de nouvelles analyses des politiques relatives à la science, la technique et l'innovation, en vue d'aider les pays en développement à déterminer les mesures qu'ils doivent prendre pour intégrer ces politiques dans leurs stratégies de développement nationales.

II. Contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement

5. Suite à l'adoption de la résolution 66/211 par l'Assemblée générale en décembre 2011, la Commission de la science et de la technique au service du développement, porte-drapeau du système des Nations Unies pour les questions de science, de technique et d'innovation, a continué de servir de tribune pour l'examen des problèmes liés à la science et la technologie, pour une meilleure compréhension des politiques en matière de science et de technologie et de leur signification pour le développement, en particulier dans les pays en développement, et pour la formulation de recommandations et de directives dans ce domaine. La Commission a également continué d'être le pivot de la coordination du suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

6. Cette section décrit sommairement la manière dont les quinzième et seizième sessions de la Commission ont traité la question des besoins particuliers des pays en développement dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des technologies de l'information et de la communication, et de la gestion de l'environnement, ainsi que les travaux de la Commission relatifs au suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. On trouvera aussi des renseignements sur l'action de la Commission pour promouvoir le dialogue, rapprocher les points de vue et contribuer au programme de développement pour l'après-2015.

A. Débats et concertation sur les grandes orientations au sein de la Commission de la science et de la technique au service du développement

7. Les deux thèmes prioritaires de la Commission à sa quinzième session (21-25 mai 2012) étaient : « Innovation, recherche, transferts de technologies bénéfiques pour tous, esprit d'entreprise et planification conjointe intéressant la société de l'information » et « Libre accès, bibliothèques scientifiques et virtuelles, analyses géospatiales et autres outils complémentaires liés aux technologies de l'information et des communications ou à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, utiles pour aborder les questions de développement, en particulier l'éducation ». La seizième session de la Commission, qui s'est tenue du 3 au 7 juin 2013, devait examiner deux thèmes prioritaires : « Science, technologie et innovation pour des villes et des communautés périurbaines viables à terme » et « Accès à Internet haut débit pour une société numérisée solidaire ».

Quinzième session

8. La création d'un potentiel d'innovation dépend de l'existence d'un climat propice à l'acquisition collective de connaissances qui favorise l'interaction et le partage des connaissances et du savoir-faire dans le but d'amplifier la capacité d'absorption globale du système d'innovation en question. Les processus d'apprentissage collectif sont inextricablement liés aux moyens de recherche, au transfert de technologie et à l'esprit d'entreprise, qui concourent à créer des conditions favorables à l'apprentissage participatif et par là même s'en trouvent enrichis. Souvent, des facteurs contraignants, touchant aux institutions aussi bien

qu'aux ressources humaines, freinent les efforts que font les pays pour promouvoir l'innovation par la recherche, le transfert de technologie et l'esprit d'initiative. Il est très important d'avoir des cadres d'action qui encouragent la collaboration entre instituts de recherche, universités et secteur privé en usant de différentes méthodes, par exemple la mobilité des idées et des compétences humaines.

9. Les débats d'orientation de la Commission sur le thème « Innovation, recherche, transferts de technologies bénéfiques pour tous, esprit d'entreprise et planification conjointe intéressant la société de l'information » ont mis en relief l'importance des capacités en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) dans les pays en développement pour la promotion du travail en réseau et l'apprentissage conjoint de façon à rattraper le retard et brûler certaines étapes pour édifier des sociétés du savoir (voir [E/CN.16/2012/2](#)). Par exemple, les plateformes de TIC qui font intervenir des universités et des instituts de recherche nationaux, ainsi que des réseaux de recherche internationaux, peuvent dynamiser l'apprentissage en collaboration.

10. L'une des principales conclusions a été qu'il est essentiel de comprendre la manière particulière dont les pays en développement et les pays les moins avancés adaptent les TIC tels que les logiciels libres et les réseaux sociaux pour renforcer leurs capacités. Il est particulièrement utile de faire découvrir de nouveaux modes de production et d'échange des connaissances qui concourent au développement. Dans le même ordre d'idées, il faut saisir et répertorier les éléments qui stimulent l'innovation dans des conjonctures difficiles. Si les facteurs qui stimulent l'innovation dans des situations difficiles étaient recensés, le reste du monde en développerait en tirerait des leçons.

11. Le débat autour du thème « Libre accès, bibliothèques scientifiques virtuelles, analyses géospatiales et autres outils complémentaires liés aux technologies de l'information et des communications ou à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, utiles pour aborder les questions de développement, en particulier l'éducation » a porté sur la question fondamentale de savoir comment supprimer les entraves à l'accès à une éducation de qualité dans les pays en développement et de savoir si les outils en libre accès peuvent résoudre certains de ces problèmes. Les participants ont noté que les taux de scolarisation, notamment dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, demeurent sensiblement plus faibles que les moyennes nationales dans le monde en développement et qu'un nombre considérable d'enfants se trouvent hors du système scolaire. Ils ont souligné la nécessité de généraliser l'accès à la connaissance et à l'apprentissage, notamment dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, car l'éducation est une composante indispensable du développement. À cet égard, les TIC jouent un rôle important, surtout s'ils sont associés à des politiques en faveur de l'éducation et du développement.

12. Les participants ont dirigé leur attention sur les possibilités offertes par l'accès libre, les bibliothèques scientifiques virtuelles, les systèmes d'information géographique (SIG) et les applications relatives à l'analyse géospatiale pour améliorer l'éducation et faciliter l'échange de connaissances. Les discussions à ce sujet ont fait ressortir que le nombre d'articles en libre accès sur Internet a augmenté rapidement et qu'il existe différents niveaux de libre accès. Certains domaines scientifiques, comme la biomédecine, sont plus largement représentés dans les revues en libre accès. En 2011, le nombre d'éditeurs commerciaux proposant l'accès libre a rattrapé celui

des éditeurs universitaires ou spécialisés en accès libre, et on trouve davantage d'articles exclusivement en ligne que d'articles de revues imprimées dont le contenu est en accès libre en ligne.

13. L'accès libre améliore la vitesse, la qualité et l'efficacité de la recherche et permet des recherches interdisciplinaires, décuplant ainsi les résultats de la recherche, notamment pour les chercheurs dans les pays en développement. Parallèlement, les librairies scientifiques virtuelles nationales ou internationales peuvent accroître l'échange de connaissances et les moyens de recherche en libre accès pour les chercheurs des pays en développement. Quant aux conséquences pour les choix politiques, le débat a insisté sur le fait que rendre l'accès libre obligatoire (par exemple, en exigeant des scientifiques qu'ils y recourent) suffirait à garantir un gros volume d'informations en accès libre. Par ailleurs, il convient de veiller à ce que toute la recherche financée par des fonds publics bénéficie du libre accès, ce qui pourrait conduire à l'éclosion générale de mécanismes relatifs à l'accès libre.

14. Les participants ont également mis en évidence l'importance des applications SIG et des technologies géospatiales pour de nombreux secteurs de la société et ce qu'on peut en attendre pour relever les défis en matière de développement (voir [E/CN.16/2012/3](#)). Ils ont souligné que l'usage qu'on peut faire des SIG (systèmes d'information géographique) s'étend à l'analyse des déterminants de la pauvreté urbaine, au contrôle des infrastructures et des services urbains, aux transports urbains et aux dispositifs assurant la mobilité, à l'administration des biens fonciers et à la gestion des risques de catastrophe. Si l'on souhaite généraliser l'utilisation de moyens géospatiaux qui font appel à des méthodes d'analyse d'avant-garde multidimensionnelles pour gérer les problèmes complexes, il est crucial d'obtenir, de stocker et de diffuser les données géographiques, y compris les données issues de la télédétection.

15. Les débats d'orientation sur les deux thèmes prioritaires de la quinzième session ont montré que pour réussir à faire adopter les technologies de l'information et des communications dans le processus d'acquisition de connaissances, il faut non seulement introduire les technologies, mais également mettre en place des moyens humains, un cadre éducatif, des infrastructures et des politiques nationales¹. Par exemple, l'accès libre et les bibliothèques scientifiques virtuelles permettent d'augmenter le flux des connaissances et d'en élargir la portée, mais leur impact sera limité en l'absence de moyens humains et de certaines caractéristiques du cadre éducatif indispensables à leur bonne utilisation. Cela montre combien il est important de promouvoir et de définir des stratégies nationales qui fassent des ressources humaines l'élément moteur du renforcement des capacités nationales dans le domaine des TIC.

16. Les participants à la quinzième session ont recommandé que les gouvernements exploitent les plates-formes TIC de manière solidaire et conjointe, en mobilisant les acteurs concernés aux niveaux national et international, afin de donner une impulsion à l'apprentissage collaboratif. Ils ont rappelé la nécessité de réduire les écarts en matière d'infrastructures et de contenu, qui empêchent les pays de profiter de ces plateformes. D'autre part, les participants ont invité les organismes de recherche à mettre leurs travaux en ligne sans restriction. Aux fins de

¹ Prenant en compte l'opinion exprimée par les États membres lors de ces débats d'orientation, le secrétariat de la Commission a établi le texte final des rapports du Secrétaire général sur les thèmes prioritaires (Voir [E/CN.16/2012/2](#) et [E/CN.16/2012/3](#)).

promouvoir l'usage des SIG, ils ont mis en avant le rôle décisif de la sensibilisation par l'éducation et la collecte de données. Enfin, ils ont prôné l'instauration d'un cadre institutionnel pour faciliter la coopération, le partage des ressources et l'échange d'informations.

Seizième session

17. Les travaux consacrés au thème prioritaire « Science, technologie et innovation pour des villes et des communautés périurbaines viables à terme » ont été axés sur la manière dont la science, la technique et l'innovation peuvent résoudre les difficultés nées de la rapide urbanisation des pays en développement (E/CN.16/2013/2). S'urbanisant à un rythme jamais vu, les pays en développement se trouvent à la croisée des chemins lorsqu'il leur faut choisir le meilleur moyen de faire face aux problèmes de développement économique. Si les villes sont des locomotives de croissance, qui tirent profit de l'ampleur et de la portée des activités économiques, la gageure pour les gouvernements est redoutable lorsqu'ils doivent fournir des logements décents, des infrastructures matérielles et des services publics, notamment des soins de santé et une éducation.

18. Le débat a appelé l'attention sur le fait que, souvent dans les pays en développement, l'incapacité des villes à faire face aux difficultés dues à l'urbanisation non seulement génère de sérieux problèmes d'infrastructures publiques, mais a aussi de graves incidences sur l'utilisation de l'énergie et la gestion de l'environnement. La croissance urbaine non planifiée peut mettre à mal les zones périphériques des villes, qu'on nomme communautés périurbaines, qui non seulement fournissent toute une gamme de services aux villes, mais sont souvent également importantes pour la région sur le plan écologique. Les discussions de fond sur ce thème ont été centrées sur : a) le recensement des difficultés majeures rencontrées par les pays en développement pour concevoir et construire des villes écologiquement viables; b) l'analyse des méthodes par lesquelles la science, la technique et l'innovation peuvent permettre d'atténuer ces difficultés, non seulement afin de promouvoir le développement durable mais aussi afin de réaliser plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui ont trait à la pauvreté, à l'éducation et à la santé.

19. Les participants et les experts ont retenu un ensemble d'options scientifiques et technologiques qui pourraient permettre de venir à bout des problèmes causés par l'urbanisation, parmi lesquelles Internet et les technologies de la communication, des solutions technologiques au service d'une mobilité durable, une gestion écologiquement viable des ressources urbaines et enfin, l'usage de la technique et de l'innovation pour améliorer l'administration urbaine, notamment grâce à l'aménagement de l'espace, la gestion des catastrophes et une conception judicieuse des bâtiments.

20. Les participants ont signalé que l'utilisation de la science, de la technique et de l'innovation dans l'environnement urbain comprend l'application de technologies de pointe et de technologies courantes, ainsi que des démarches audacieuses en matière d'urbanisme et d'innovations institutionnelles. Ils ont également relevé que les problèmes des villes des pays en développement, et des pays les moins avancés en particulier, sont très différents de ceux des pays développés et appellent donc des solutions spécifiques de nature à remédier à la fracture urbaine. Dans de nombreux pays en développement et notamment de pays moins avancés, la fracture urbaine se

manifeste aussi par la fracture numérique : un grand nombre de résidents des villes (dits « laissés-pour-compte urbains ») sont privés d'accès aux TIC, aux soins médicaux, à l'éducation et à d'autres services essentiels.

21. Les débats d'orientation sur le thème « Accès Internet à haut débit pour une société numérique équitable » ont porté sur l'étude du fossé du haut débit et son incidence sur un développement solidaire (E/CN.16/2013/3). Les technologies qui offrent du haut débit revêtent une importance croissante tant pour l'économie mondiale du savoir, facteur de développement économique et social des pays, que pour de multiples services sociaux qui sont assurés par l'intermédiaire d'Internet et qui ont commencé à s'appuyer sur l'accès à haut débit dans les pays développés. Il s'agit notamment de services liés à l'éducation, aux soins de santé, à l'enrichissement social et culturel, et à l'engagement politique. Toutefois, dans le monde en développement l'accès aux technologies haut débit est inégal. Certains pays en développement, notamment les moins avancés, ont un taux de pénétration extrêmement faible.

22. Soulignant que, à bien des égards, la fracture du haut débit aggrave la fracture numérique existante, les participants ont apporté des précisions sur le problème de l'équité du développement du haut débit auquel se heurte actuellement la communauté internationale. À l'échelle mondiale, le problème réside dans le développement équitable d'un réseau haut débit dans tous les pays. Au sein des pays, la fracture du haut débit se manifeste de plusieurs façons : non seulement se pose un problème d'accès global aux services à haut débit (en raison de tarifs Internet élevés, de coûts d'infrastructure considérables, de l'absence d'environnement porteur et de la médiocre maîtrise des outils numériques), mais il s'y ajoute un clivage entre régions urbaines et rurales, qui souvent perturbe la fourniture de services sociaux dans les régions des pays en développement qui en ont le plus besoin.

23. Les participants ont insisté sur la nécessité d'adopter une démarche systématique pour tenter de réduire la fracture du haut débit, qui soit axée sur l'écosystème du haut débit. Ils ont également insisté pour que soient étudiés les aspects relatifs à la réglementation et à la coordination que les cadres directifs sur le haut débit doivent prendre en compte. La discussion a mis en lumière les stratégies ou plans nationaux qui existent en matière de haut débit; des exemples ont été cités de pays qui se sont récemment lancés dans la conception d'un cadre général pour le développement du haut débit, afin de favoriser la mise en commun des pratiques dans ce domaine (voir E/CN.16/2013/3). Les débats de la Commission font pendant aux activités d'autres organisations internationales comme la Commission sur le haut débit pour le développement numérique (Broadband Commission for Digital Development), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui ont été à l'origine d'importantes initiatives pour évaluer les conséquences de la diffusion et de la pénétration d'Internet, par exemple le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.

24. Les participants à la seizième session ont préconisé que les gouvernements instituent des cadres réglementaires qui facilitent la coopération et l'échange de connaissances sur la viabilité urbaine à long terme. Parmi les stratégies possibles pour s'acheminer vers des villes durables, les participants ont proposé les partenariats public-privé, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle,

les réseaux gouvernementaux à l'échelon international, national et local ainsi que la planification urbaine à l'échelon régional. Ils ont souligné qu'il était important de répondre aux besoins des ménages à faible revenu dans les bidonvilles. Ils ont aussi demandé à la communauté internationale d'étudier la possibilité de modes de financement novateurs pour des solutions inspirées de la science, de la technique et de l'innovation qui permettent de vaincre les problèmes liés au développement durable et d'établir des réceptacles ouverts afin de partager les meilleures pratiques en matière de science, de technique et d'innovation qui répondront aux besoins uniques des pays en développement.

B. Suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

25. Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, la Commission de la science et de la technique au service du développement sert de tribune pour coordonner l'action menée à l'échelle du système en vue de donner suite aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information². Dans la période biennale actuelle (2012-2013), les travaux de la Commission sur ce suivi ont porté sur trois grands axes : a) la conduite de recherches et la rédaction de comptes rendus annuels sur la suite donnée aux textes issus du Sommet; b) la promotion du dialogue et la recherche d'un consensus sur la mise en œuvre des décisions prises au Sommet; et c) les préparatifs pour le processus d'examen du Sommet qui aura lieu en 2015.

26. En 2012 et 2013, le Secrétaire général a publié un rapport annuel intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international » (voir [A/67/66-E/2012/49](#) et [A/68/65-E/2013/11](#)). Ces rapports présentent les informations communiquées par les organismes du système des Nations Unies et les autres parties prenantes sur les activités menées l'année précédente pour donner suite au Sommet, le but étant de partager des pratiques efficaces et des enseignements. Parmi les entités qui ont apporté leur contribution au rapport de 2012, figurent : Africa ICT Alliance, Association for Progressive Communications (APC), le Conseil de l'Europe, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, la Chambre de commerce internationale, l'initiative « Business Action to Support the Information Society », le Forum sur la gouvernance d'Internet, l'Internet Society, l'UIT, Telefonica, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement » (PNUE), l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Union postale universelle, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la

² Voir résolution 2006/46 du Conseil économique et social, ainsi que les résolutions suivantes du Conseil et de l'Assemblée générale, notamment la résolution 66/211 de l'Assemblée.

santé, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation mondiale du commerce.

27. En réponse aux préoccupations exprimées à propos du fossé numérique dans la résolution 66/211 de l'Assemblée générale, le rapport de 2011 du Secrétaire général a mis en relief le rôle vital que joue la progression exceptionnelle des réseaux mobiles et des abonnements à la téléphonie mobile dans les pays en développement pour faciliter l'accès aux TIC. Il a constaté le développement relativement inattendu de l'Internet mobile, des réseaux sociaux et des innovations telles que l'informatique en nuage. Les gouvernements et les partenaires de développement ont été invités à chercher à comprendre les effets d'interdépendance entre la technologie et les autres éléments sociaux, économiques, culturels et juridiques et à intégrer la politique en matière de TIC dans les politiques concernant d'autres domaines. Le rapport a également évoqué la nécessité d'étoffer les capacités techniques, législatives et humaines indispensables à la concrétisation des recommandations formulées lors du Sommet.

28. Dans la perspective du processus d'examen des textes issus du Sommet, au cours des quinzième et seizième sessions de la Commission, les participants ont souligné qu'il serait souhaitable de tenir compte de l'évolution des technologies et du marché depuis le Sommet lors de l'élaboration des indicateurs servant à mesurer les retombées du Sommet et ont reconnu l'utilité du Forum sur la gouvernance d'Internet et du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information comme espaces d'échanges multipartites. Enfin, conformément au paragraphe 2 de la résolution 66/211 de l'Assemblée générale, le rapport a indiqué qu'il convenait de relier le processus d'examen du Sommet et l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement en 2014-2015.

29. Aux quinzième et seizième sessions, les États membres de la Commission ont fait savoir que certains des objectifs du Sommet avaient déjà été atteints, mais que des difficultés non négligeables subsistaient, notamment en ce qui concerne le caractère intégrateur de la société de l'information. Ils ont rappelé l'importance de la participation multipartite dans le suivi des textes issus du Sommet et ont réaffirmé la nécessité d'inclure les TIC dans le programme de développement pour l'après-2015 en incorporant les conclusions du processus d'examen du Sommet dans l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement.

30. Les discussions entre participants et experts ont permis de dégager les tendances et les évolutions eu égard au Sommet, conformément aux paragraphes 4 et 10 de la résolution 66/211 de l'Assemblée générale. Les rapports du Secrétaire général sur les thèmes « Innovation, recherche, transferts de technologies bénéfiques pour tous, esprit d'entreprise et planification conjointe intéressant la société de l'information » (E/CN.16/2012/2) et « Accès Internet à haut débit pour une société numérique équitable » (E/CN.16/2013/3) ont permis d'expliquer l'impact des TIC et leur incidence sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour stimuler les capacités d'innovation et répondre aux problèmes de développement économique, d'éducation, de soins médicaux, d'enrichissement social et culturel et de participation politique.

31. Le Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet, établi par le Président de la Commission dans le cadre de son mandat sur la concertation relative à l'application des textes issus du Sommet, comme indiqué dans le paragraphe 4 de la résolution 66/211 de l'Assemblée

générale, s'est réuni cinq fois entre février 2011 et février 2012. Le Groupe de travail a présenté son rapport (A/67/65-E/2012/48) à la quinzième session de la Commission et à la session de fond du Conseil économique et social, qui s'est déroulée du 2 au 27 juillet 2012 à New York. Le suivi des recommandations figurant dans le rapport a été assuré par le Groupe consultatif multipartite du Forum sur la gouvernance d'Internet, qui a créé un groupe de travail spécialement chargé d'évaluer et d'appliquer ces recommandations. Le groupe de travail a entrepris une évaluation des recommandations en mars 2013 et a proposé un calendrier pour leur mise en application.

32. Qui plus est, pour répondre à la résolution 66/184 de l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et des communications au service du développement, le Président de la Commission a organisé une réunion publique, ouverte à tous et participative, d'une journée, le 18 mai 2012 à Genève, avec l'intention de trouver un terrain d'entente pour renforcer la coopération sur les questions liées aux politiques publiques concernant Internet, conformément aux paragraphes 34 et 35 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information. Cette discussion ouverte a réuni 60 gouvernements et 80 autres participants. Lors de la réunion, les délégués ont proposé d'approfondir un certain nombre de sujets, dont la formulation de principes généraux destinés à améliorer la coopération, la définition des rôles et des responsabilités des différentes communautés de parties prenantes, la cartographie des institutions de gouvernance d'Internet actuelles, et les modalités des actions multilatérales et multipartites.

33. Puis, dans sa résolution 67/195 sur les TIC au service du développement, l'Assemblée générale a invité le Président de la Commission à constituer un groupe de travail sur le renforcement de la coopération afin d'examiner le mandat du Sommet en matière de renforcement de la coopération, tel qu'énoncé dans l'Agenda de Tunis. La première réunion du Groupe de travail chargé du renforcement de la coopération, qui comprenait 22 États membres et, respectivement, cinq représentants du secteur privé, de la société civile, des milieux techniques et universitaires, et d'organisations intergouvernementales et internationales, s'est tenue à Genève les 30 et 31 mai 2013. Lors de cette réunion, le Groupe de travail a passé en revue une liste de sujets possibles, établis sur la base des consultations ouvertes à tous organisées par la Commission et mentionnées plus haut, qui portaient sur le renforcement de la coopération dans le domaine des politiques gouvernementales concernant Internet, et a établi un questionnaire à l'intention des intéressés. La deuxième réunion est prévue du 6 au 8 novembre 2013.

34. Par la suite, la Commission organisera un débat de fond au cours de sa dix-septième session en 2014 sur les progrès accomplis dans l'application des textes issus du Sommet, avec la contribution de tous les intermédiaires et les parties prenantes. Les conclusions de ce débat viendront enrichir l'examen général de la mise en œuvre des décisions prises au Sommet en 2015.

C. Promotion du dialogue et recherche d'un consensus

35. Les participants à la Commission ont échangé des idées et formulé des recommandations sur les divers thèmes prioritaires pendant les tables rondes intersessions et les sessions annuelles qui ont eu lieu en 2012 et 2013. La quinzième session a également donné aux organisations très informées des sujets l'occasion de

confronter leurs travaux. Parmi celles-ci figuraient le Groupe sur l'observation de la Terre, l'École polytechnique fédérale de Lausanne, l'Institut de recherche pour l'environnement et Microsoft. De la même manière, de nombreux acteurs intéressés et des experts particulièrement au fait des thèmes prioritaires, notamment ceux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Association internationale des urbanistes et d'IBM, ont partagé leurs travaux.

36. Le projet de résolution sur la science et la technique au service du développement approuvé par la Commission à la quinzième session et ensuite adopté par le Conseil économique et social en juillet 2012 (voir [E/RES/2012/6](#)) faisait écho à plusieurs conclusions du débat organisé par la Commission sur ce sujet et contenait des recommandations à l'intention des gouvernements nationaux et de la communauté internationale pour qu'ils défendent une culture de l'innovation. Dans sa résolution, le Conseil prône le recours à des mécanismes tels que la promotion de politiques nationales tendant à encourager l'utilisation des TIC, l'établissement de programmes d'amélioration des ressources humaines dans ce domaine, et l'instauration d'un environnement favorable qui conforte et soutienne les efforts visant à faciliter l'acquisition de connaissances et le développement des capacités.

37. Le Conseil recommande également que les gouvernements développent l'usage des TIC pour un apprentissage en commun qui se ferait en utilisant les publications scientifiques en ligne, en mettant à la disposition du public le contenu en ligne et en constituant des librairies scientifiques virtuelles et des réseaux de recherche et d'éducation nationaux qui favorisent le pouvoir d'achat collectif des services de recherche scientifique en ligne.

38. Le débat de fond sur les deux thèmes prioritaires de la seizième session de la Commission a donné lieu à un projet de résolution sur la science, la technique et l'innovation au service du développement, que la Commission a recommandé pour adoption par le Conseil économique et social (voir résolution 2013/10). Dans le prolongement de ce débat, il a été proposé, dans ce projet de résolution, que les gouvernements envisagent d'établir des mécanismes de gouvernance de nature à faciliter une planification innovante, intégrée et multidisciplinaire des collectivités urbaines et périurbaines; d'intégrer, dans les cas appropriés, les TIC dans l'infrastructure des villes, afin d'accroître l'efficacité des services, de l'approvisionnement alimentaire et de la mobilité; d'assurer la sûreté, la sécurité et la productivité des personnes, et de réduire l'impact des activités sur l'environnement; ainsi que de promouvoir des technologies et des modèles économiques pour le transfert de logements abordables et économes en ressources en faveur des groupes à faible revenu.

39. Dans la résolution 2012/6 du Conseil, comme dans le projet de résolution cité précédemment, la Commission a été encouragée à poursuivre son rôle d'éclaireur en matière d'innovation et à fournir des avis de la plus haute qualité au Conseil et à l'Assemblée générale sur les questions de science, de technologie et d'ingénierie qui intéressent l'innovation, à sensibiliser les décideurs aux processus d'innovation et à trouver des solutions particulières pour que les pays en développement bénéficient de ces innovations.

40. À la quinzième session, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de

l'information ». Le projet de résolution a ensuite été adopté par le Conseil sous la cote 2012/5. À la seizième session, un projet de résolution portant le même titre a également été recommandé au Conseil pour adoption (voir résolution 2013/9). Ces projets de résolution dressaient le bilan de l'application des textes issus du Sommet, couvraient des domaines comme la gouvernance d'Internet, le renforcement de la coopération et le Forum de la gouvernance d'Internet, et renfermaient des recommandations sur l'avenir au regard du suivi des textes issus du Sommet, conformément au paragraphe 11 de la résolution 66/211 de l'Assemblée générale.

41. Le projet de résolution de la seizième session (voir E/2013/31, projet de résolution I) soulignait combien il est important de promouvoir une société de l'information qui n'exclue personne et s'efforce de réduire la fracture numérique et la fracture du haut débit, qui prenne en compte les questions de sexe, de culture, les jeunes et les autres groupes sous-représentés. Toutes les parties prenantes ont été exhortées à accorder la priorité aux démarches innovantes qui favorisent l'accès universel à une infrastructure à haut débit abordable pour les pays en développement, à s'efforcer de créer une société de l'information solidaire, orientée vers le développement et axée sur l'être humain, et à réduire la fracture numérique par l'utilisation de services à haut débit.

D. Contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les principaux points du programme de développement de l'après-2015

42. À la suite d'une demande du Président du Conseil économique et social, le Président de la Commission a invité les États membres de la Commission à fournir des contributions par écrit sur les principales questions à inscrire au programme de développement de l'après-2015. Les contributions écrites transmises par plusieurs États membres révèlent un net consensus sur le rôle capital de la science et la technique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les États membres reconnaissent que le programme de développement de l'après-2015 doit à la fois s'intéresser aux volets économique, social et environnemental du développement durable et être multidimensionnel, intégré et non sélectif. Les États membres participants ont soulevé des questions dans trois domaines généraux : les questions liées à la science, à la technique et aux TIC; les partenariats pour le développement; ainsi que les inégalités et la santé.

43. **Questions liées à la science, à la technique et aux technologies de l'information et des communications.** Les États membres ont fait observer que si la science et la technique ne sont pas des fins en soi, elles représentent un moyen important de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont également noté qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des pays en matière de technologie et d'innovation. La connectivité et l'accès aux TIC sont des éléments décisifs, ce qui implique de réduire la fracture numérique en matière de téléphonie fixe et mobile et d'accès à Internet. L'accent a été mis sur l'importance des nouveaux secteurs de la science, de la technique et de l'innovation, comme les nanotechnologies, les énergies renouvelables et les TIC nouvellement développées (systèmes intégrés, informatique en nuage et communications mobiles) si l'on souhaite régler les problèmes de développement. Les États membres ont également indiqué qu'il était impératif de faire appel à la science, à la technique et à

l'innovation pour corriger les faiblesses des pays en développement sur le plan économique, social et environnemental (par exemple, recourir aux TIC pour l'observation de la terre et aider la recherche et l'éducation grâce aux bibliothèques scientifiques électroniques).

44. **Partenariats pour le développement.** Au cours de leurs entretiens sur les partenariats pour le développement, les États membres ont constaté que dans une économie mondiale interdépendante, la coopération s'avère cruciale, en particulier dans les domaines qui mettent en jeu un transfert de technologie. Le secteur privé occupe une place importante. Il serait bon de nouer ou de renforcer des partenariats qui facilitent les transferts de technologie et stimulent les capacités de production. Les propositions concrètes sont de plusieurs sortes :

a) De nouveaux dispositifs de gouvernance mondiale multidimensionnels (tenant compte des composantes économiques, sociales et environnementales) et multipartites, qui permettent d'assurer le suivi du programme d'après 2015 et de la Conférence de l'ONU sur le développement durable;

b) Des partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour l'éducation, le renforcement des capacités et la formation;

c) Un transfert de technologie et des fonds pour la recherche afin que les pays en développement puissent bénéficier des technologies et des produits axés sur la technologie;

d) La compréhension de l'incidence des droits de propriété intellectuelle sur l'acquisition de technologies;

e) La garantie que les pays en développement pourront se procurer à un prix abordable les nouveaux produits issus de la recherche scientifique;

f) De nouveaux instruments financiers au niveau mondial relatifs à la viabilité écologique.

45. **Les inégalités et la santé.** Les États membres ont demandé que les inégalités et les questions de santé continuent d'occuper une place de choix dans le programme de développement d'après-2015. Il faut absolument s'attaquer aux inégalités si on désire parvenir à un développement durable. La science et la technique doivent viser à vaincre les problèmes sanitaires mondiaux les plus urgents, comme le paludisme et le VIH/sida.

III. Travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation

46. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a continué d'aider les pays en développement à intégrer la science, la technique et l'innovation dans les stratégies de développement nationales, comme l'Assemblée générale l'y engageait par la résolution 66/211. Ces travaux ont été menés autour des quatre pôles suivants lors de la dernière période biennale : contributions au programme de développement pour l'après-2015 par le biais de collaborations entre institutions; recherche et analyse réalisées en interne;

promotion du dialogue et recherche d'un consensus; et examen des politiques en matière de science, de technique et d'innovation.

A. Programme de développement pour l'après-2015

47. La science, la technique et l'innovation sont des pièces maîtresses du programme de développement au-delà de 2015. Il sera difficile aux pays en développement de faire progresser le niveau de vie de manière continue, de nourrir leur population croissante, de préserver la bonne santé de leurs enfants, et de protéger leur environnement, s'ils ne trouvent pas les moyens d'utiliser les technologies existantes aux moindres frais³. Par ailleurs, l'avenir réserve d'autres défis face auxquels les nouvelles technologies seront déterminantes, en particulier s'agissant des changements climatiques. Rappelant que sur les marchés traditionnels de même que sur les marchés frontières, la concurrence entre innovateurs sera décisive pour l'élaboration de produits et de processus utiles sur le plan social et accessibles financièrement, les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de la CNUCED sur le programme de développement pour l'après-2015 ont porté principalement sur la nécessité de s'atteler au problème de la persistance d'obstacles à la technologie et à la capacité d'innovation dans les pays en développement en établissant un partenariat mondial pour le développement.

Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015

48. En tant que membre de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, la CNUCED a été le principal auteur, avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, d'un mémoire thématique intitulé « Science, technique et innovation au service du développement durable dans le partenariat mondial pour le développement au-delà de 2015 ». À ce titre, elle a également coordonné les contributions de toutes les autres entités partenaires, notamment l'UIT, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUE, l'UNESCO, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation météorologique mondiale.

49. Mettant en relief les problèmes substantiels relatifs aux capacités en science, technique et innovation que les pays en développement doivent affronter en toute urgence, le mémoire a distingué quatre domaines de l'action publique indispensables à l'essor de la science, de la technique et de l'innovation dans le programme d'après 2015. Le premier de ceux-ci est le financement de l'acquisition d'un savoir-faire technologique et de capacités d'innovation. Dans de nombreux pays en développement, il est fréquent que la faiblesse des marchés financiers contrarie les actions en faveur du développement. Le programme de développement pour l'après-2015 devra impérativement accorder une place de premier plan à la tâche ardue que représente la mobilisation de ressources financières au service du développement.

³ Voir « *Science, technique et innovation au service du développement durable dans le partenariat mondial pour le développement au-delà de 2015 : Mémoire thématique* », Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, mai 2012.

50. Les incitations constituent le second obstacle. Si l'on veut surmonter certains problèmes clefs du développement, il se peut que les incitations commerciales ne soient pas suffisamment fortes pour susciter l'innovation qui s'impose. Lorsque les marchés ne sont pas robustes, il faut des mesures supplémentaires pour combler l'écart. Cela peut se produire avec toute technologie indispensable pour satisfaire les besoins de populations démunies. Dans un monde où la première motivation pour innover réside dans le fonctionnement du marché, l'incapacité de payer se traduit souvent par l'impossibilité d'accès. Il faut une stratégie volontariste qui permette de rendre les innovations plus facilement accessibles aux personnes qui en ont besoin.

51. Le troisième obstacle est l'information. Il importe de collecter des données sur les trois composantes du développement durable, de les harmoniser, de les exploiter et de les intégrer de manière plus cohérente afin d'accompagner le choix des orientations et la prise de décisions. Enfin, les partenariats revêtent une importance capitale lorsqu'il s'agit de dépasser les limites du marché. Pour forger de solides partenariats en faveur du développement dans le monde après 2015, les pays en développement auront besoin d'entraide mutuelle et de l'aide de la communauté internationale.

Séminaire consacré à la technologie, à l'innovation et au programme en matière de développement durable au-delà de 2015

52. Le 10 avril 2013, la CNUCED a organisé à Genève un séminaire intitulé « Technologie, innovation et le programme en matière de développement durable au-delà de 2015 », dont l'invité et principal orateur était un pionnier de la recherche sur la notion de systèmes nationaux d'innovation. Dans sa présentation, l'orateur a fait valoir que dans un monde extrêmement imprévisible, où il est très difficile d'anticiper les futurs problèmes, il faut envisager des stratégies d'innovation et de développement qui favorisent les capacités d'apprentissage. Les systèmes éducatifs et le marché du travail sont les éléments fondamentaux d'une économie reposant sur l'acquisition de connaissances. L'orateur a également esquissé les grands problèmes de développement à venir, qui nécessiteront par exemple de rattraper le retard et d'innover afin d'échapper à la pauvreté, d'édifier des capacités d'absorption dans les secteurs de haute technologie, de démultiplier les effets de l'économie parallèle, de rendre plus performants les secteurs de faible technicité et les secteurs liés aux ressources naturelles et d'améliorer les compétences en combinant apprentissage scolaire et expérience.

B. Recherche et analyse

Rapport sur la technologie et l'innovation

53. La troisième édition de la publication emblématique, Rapport sur la technologie et l'innovation⁴, était consacrée à l'importante question du renforcement de la collaboration Sud-Sud pour la technologie et l'innovation dans le but d'accélérer la percée technologique de l'ensemble des pays en développement. La croissance économique d'un nombre toujours plus grand de pays en développement met en lumière le rôle central des moyens technologiques pour le

⁴ *Rapport 2012 sur la technologie et l'innovation : Innovation, technologie et collaboration Sud-Sud* (UNCTAD/TIR/2012).

développement en général. Donnant suite au succès obtenu par plusieurs pays d'Asie de l'Est à partir des années 60, une nouvelle vague de pays, tels que le Brésil, la Chine et l'Inde, sont désormais sur la voie stable d'un rattrapage industriel. L'essor d'un nombre de plus en plus important de pays en développement permet d'espérer que les pôles de croissance plus récents pourront imprimer un nouvel élan à la coopération internationale. Sur cette toile de fond, le *Rapport de 2012 sur la technologie et l'innovation* montre que les pays en développement, notamment les pays émergents, peuvent beaucoup contribuer à réduire la fracture technologique, qui s'est élargie non seulement entre pays développés et pays en développement, mais aussi entre pays en développement.

54. Selon l'analyse détaillée présentée dans le rapport, le Sud est un partenaire primordial dans toutes les initiatives qui visent à renforcer les capacités en matière de technologie et d'innovation dans le monde en développement pour deux raisons. Tout d'abord, le partage des connaissances et le renforcement de la collaboration de toutes les façons possibles demeurent très importants et pertinents pour les pays en développement qui cherchent toujours les moyens de créer un climat favorable à une innovation locale et à une politique industrielle harmonieuses et cohérentes. Le deuxième avantage qu'offre le Sud – peut-être le plus important – pour l'apprentissage technologique est que les technologies utilisées sont sans doute mieux adaptées au contexte des pays en développement.

55. Pour exploiter efficacement le rôle des pays émergents comme partenaires précieux en matière d'apprentissage technologique dans le Sud, le rapport suggère de mettre en place un cadre international d'orientation relatif à la collaboration Sud-Sud dans le domaine de la technologie et de l'innovation. Il présente un ensemble de principes autour desquels pourrait être structuré ce cadre. Ces principes découlent de certaines questions essentielles qui se posent dans le contexte de l'échange de technologies et d'innovations à l'échelle mondiale et entre pays en développement. Ces cinq principes sont les suivants :

- a) Donner la priorité aux besoins technologiques des autres pays en développement et des pays les moins avancés;
- b) Rechercher les moyens de partager et de mieux intégrer les leçons tirées des expériences actuelles de rattrapage menées par les autres pays en développement pour renforcer le potentiel d'innovation par des politiques dynamiques;
- c) Accroître considérablement les possibilités de formation aux technologies, notamment par des alliances et des initiatives en faveur du transfert de technologie;
- d) Orienter les investissements étrangers directs Sud-Sud davantage vers les technologies; et
- e) Mettre en commun les ressources des pays en développement afin de relever les défis communs en matière de technologie.

Rapport sur l'économie de l'information

56. La CNUCED a approfondi ses recherches et ses connaissances sur les questions à l'ordre du jour concernant l'usage des TIC pour le développement dans le cadre de sa série *Rapports sur l'économie de l'information*. L'édition 2012 du rapport, intitulée « L'industrie informatique et les pays en développement », étudie la façon dont les pays en développement peuvent bâtir un potentiel informatique national, qui améliorera leur aptitude à concevoir des logiciels adaptés aux besoins locaux particuliers et à générer des emplois. Le rapport analyse des cas concrets de pays et présente un cadre pour les systèmes informatiques nationaux qui décrit les éléments clefs nécessaires à la mise en place d'une industrie informatique, à savoir : la qualité et la capacité de financement des infrastructures des TIC, la disponibilité de ressources humaines et de capitaux, un cadre juridique et une infrastructure commerciale favorables, ainsi que des couplages avec les réseaux informatiques internationaux. Le rapport propose des démarches en matière de politiques gouvernementales qui permettraient de consolider les industries informatiques nationales.

Études actuelles relatives à la science, à la technique et à l'innovation

57. La sixième publication dans le cadre de la série de la CNUCED « Current Studies on Science, Technology and Innovation » (Études actuelles relatives à la science, à la technique et à l'innovation) a eu lieu en 2012, sous le titre *Science géospatiale et technologie au service du développement : développement urbain, administration des biens fonciers et gestion des risques de catastrophe* (voir [UNCTAD/DTL/STICT/2012/3](#))⁵. L'étude examine la manière dont les investissements dans le développement des sciences et des technologies géospatiales renforcent la capacité d'information des pays, et présente une formule novatrice pour évaluer les avantages de ces technologies, en particulier dans l'optique des pays en développement. Les conclusions de cette étude ont permis de voir que la production de données spatiales peut avoir des retombées bénéfiques dans des domaines comme le développement urbain et régional durable, l'administration des biens fonciers et la gestion des risques de catastrophe.

58. La prochaine publication de cette série analysera la façon dont la science, la technique et l'innovation peuvent apporter des solutions aux problèmes engendrés par la rapide urbanisation, surtout dans les pays en développement. Une deuxième publication à paraître prochainement devrait récapituler les principaux problèmes liés aux technologies de l'information et des communications à haut débit à la lumière des objectifs internationaux en matière de développement socioéconomique et proposer un ensemble de directives afin que des initiatives publiques et privées soient envisagées et mises au point pour encourager l'expansion du haut débit au service d'une société numérique solidaire.

Sexospécificités et série de Current Studies consacrée à la science, l'innovation et la technologie

59. La cinquième étude de la série *Current Studies on Science, Technology and Innovation*, intitulée *Application du prisme de la parité à la science, la technique et*

⁵ La série a été lancée en 2010 et a pour objet d'analyser les sujets d'actualité dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation au service du développement.

l'innovation, a été lancée dans la seconde moitié de 2011 (voir [UNCTAD/DTL/STICT/2011/5](#)). Elle a été conçue en liaison avec le Conseil consultatif sur la parité de la Commission. L'étude examine les rapports entre la problématique hommes-femmes et la science, la technique et l'innovation, et relève que bien qu'il soit clairement reconnu que la science, la technique et l'innovation constituent des potentialités pour la réalisation des objectifs de développement, les sexospécificités sont en général ignorées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans ces domaines. Il ressort de cette étude que la prise en compte des critères de sexe dans la conception des politiques en matière de science, de technique et d'innovation conduit à réfléchir aux aspirations, aux préoccupations et aux aptitudes des femmes et des hommes, ce qui permet donc de répondre de manière satisfaisante aux questions de développement. La publication recense trois mécanismes pour incorporer les sexospécificités dans les politiques à suivre :

- a) Un développement de la science, de la technique et de l'innovation visant à faire progresser les femmes et améliorer leurs moyens d'existence;
- b) Une promotion de l'égalité hommes-femmes dans la formation du personnel enseignant la science, la technologie et l'ingénierie, ainsi que dans les filières et les postes à responsabilités dans ces secteurs;
- c) Une incitation et un appui au renforcement du rôle des femmes dans les systèmes d'innovation à tous les niveaux.

60. La CNUCED lancera une nouvelle série de publications sur la problématique hommes-femmes et la science, la technique et l'innovation à la fin de 2013. Cette série aura pour objectif de recueillir et de mettre en commun les pratiques exemplaires en ce qui concerne les politiques en matière de science, de technique et d'innovation pour les femmes. Le premier rapport sera consacré à l'Asie du Sud.

C. Promotion du dialogue et recherche d'un consensus

Contribution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social

61. L'examen ministériel annuel de 2013 du Conseil économique et social a traité de la science, la technique et l'innovation, et des possibilités que recèle la culture pour la promotion du développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La CNUCED a participé à l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies sur ce sujet, s'étendant davantage sur l'importance de la science, de la technique et de l'innovation, notamment grâce à la coopération Sud-Sud dans les domaines de la technologie et de l'innovation. D'autre part, la CNUCED a pris part aux délibérations et consultations régionales.

62. La Commission a apporté sa pierre aux préparatifs régionaux pour l'examen ministériel annuel de 2013 en organisant un débat sur l'examen lors de sa réunion du groupe d'étude intersessions 2012-2013, qui s'est tenue à Lima. Le débat a été organisé avec la collaboration du Département des affaires économiques et sociales.

63. Pendant le débat de haut niveau de l'examen ministériel annuel de 2013, qui s'est déroulé à Genève en juillet 2013, la CNUCED a organisé une manifestation parallèle intitulée « Enseignements tirés de la promotion de la science, de la

technique et de l'innovation au service du développement ». Cette manifestation a permis de présenter les enseignements et les bonnes pratiques concernant la conception et l'application rationnelles de politiques en matière de science, de technique et d'innovation dans les pays en développement. Un enseignement à retenir est que l'un des grands défis lorsqu'on se fait le chantre de ces politiques est de s'assurer que les processus d'examen des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation se poursuivront même si des changements surviennent au niveau des gouvernements. Par ailleurs, le manque criant de ressources financières et humaines des pays peut également faire échec à la mise en œuvre de ces politiques, en particulier dans les pays les moins avancés. De plus, si la promotion de la science, de la technique et de l'innovation n'est pas inscrite dans les plans de développement nationaux, cela signifie que les pays dotés de ressources modestes ne pourront pas bénéficier de l'aide internationale qui leur est indispensable.

Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités en matière de science, de technique et d'innovation

64. La CNUCED a continué de faciliter les débats intergouvernementaux sur les politiques en matière de science, de technique et d'innovation, notamment dans le cadre de la première série de réunions d'experts pluriannuelles sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités en matière de science, de technique et d'innovation, dont le dernier débat a eu lieu en janvier 2012. Lors de ce débat, a été présenté le schéma directeur de la CNUCED pour l'exécution des examens des politiques en matière de science, de technique et d'innovation. Ce schéma directeur, qui est aussi disponible sous forme de publication de la CNUCED (voir [UNCTAD/DTL/STICT/2011/7](#)), propose un ensemble de directives pour la mise en œuvre des examens des politiques. Ces directives donnent aux pays en développement qui sont intéressés des informations plus précises sur la finalité du processus et ses modalités. Elles ont permis d'améliorer la prise en main par les pays de l'examen des politiques suivies en matière de science, de technique et d'innovation et ont facilité la mise en pratique des recommandations auxquelles ont donné lieu les examens. Le schéma directeur prend en compte diverses opinions et expériences partagées lors de précédents débats de la réunion d'experts pluriannuelle. Les plus importantes concernent la nécessité d'encourager les innovations en faveur des personnes défavorisées, qui ciblent précisément les problèmes rencontrés par les catégories les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. À cet égard, il est crucial de renforcer les capacités d'innovation dans l'agriculture et d'augmenter la productivité agricole.

65. La réunion d'experts pluriannuelle a permis de mieux faire comprendre ce qu'on peut escompter du potentiel que représente le développement axé sur l'innovation et a conclu que la science, la technique et l'innovation doivent être les éléments de base du développement de tout pays. Des dispositions relatives aux systèmes d'innovation pourraient garantir que les politiques en matière de science, de technique et d'innovation fassent partie intégrante des stratégies de développement nationales et soient applicables aux conditions économiques locales. Les conclusions de la réunion pluriannuelle ont mis l'accent sur le fait que les politiques nationales doivent prêter attention aux différents aspects des systèmes d'innovation dans les pays en développement de manière coordonnée. Il s'agirait de mettre en place un cadre institutionnel approprié qui resserre les liens entre les

acteurs concernés des entreprises, du monde universitaire et du secteur privé; de conjuguer des politiques cohérentes qui stimulent les investissements publics et privés dans la science, la technique et l'innovation; et d'améliorer les méthodes de suivi et d'évaluation des activités d'innovation afin de soutenir des politiques fondées sur les faits. La réunion pluriannuelle a également dégagé un certain nombre d'éléments essentiels à la création d'un environnement propice à la science, à la technique et à l'innovation, notamment des investissements réguliers dans la création de capacités humaines et la réduction des coûts des transactions commerciales. Enfin, les experts ont incité la CNUCED à poursuivre sa recherche et son analyse des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation, notamment en réalisant des examens des politiques nationales dans ces domaines.

66. Les efforts de la CNUCED pour promouvoir le dialogue et la recherche d'un consensus par des travaux intergouvernementaux au niveau des experts se poursuivront par une réflexion sur la technologie et l'innovation dans le cadre d'une nouvelle série de réunions d'experts pluriannuelles sur l'investissement, l'innovation et la création d'entreprises pour un renforcement des capacités et un développement durable fructueux, qui se tiendront entre 2014 et 2016.

Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

67. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement organise chaque année une rencontre entre les acteurs du monde entier qui s'intéressent à l'investissement et à la technologie, parmi lesquels les États membres, les organismes s'occupant de la promotion des investissements et de la technologie, les milieux d'affaires, le monde universitaire et la société civile. Au cours de sa cinquième session, qui s'est tenue du 29 avril au 3 mai 2013, un débat de fond a eu lieu sur la technologie et l'innovation. Les points les plus importants touchant au financement de l'innovation au service du développement y ont été abordés, notamment les principaux instruments, le rôle de l'investissement dans le contexte plus large de la promotion de l'innovation, et les écueils auxquels se heurtent les dirigeants des pays en développement pour remédier au déficit de financement et stimuler les investissements en faveur de l'innovation. La Commission a examiné, en particulier, les cas de la République-Unie de Tanzanie et de la Thaïlande, ainsi que les idées exprimées par un expert de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Un débat participatif entre dirigeants et délégués s'en est suivi.

68. Plusieurs points cruciaux ont été mis en évidence et débattus. Dans un premier temps, il a été établi que l'absence presque totale d'instruments servant à financer l'innovation dans de nombreux pays en développement, notamment les investisseurs providentiels et les spécialistes du capital-risque, signifie que l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour donner une impulsion au développement. En second lieu, la discussion a porté sur la question de savoir si les dépenses publiques pour l'innovation peuvent dynamiser les investissements du secteur privé, pour qu'à terme les dépenses publiques diminuent. En troisième lieu, les participants ont évoqué la nécessité d'adopter une démarche globale pour la promotion de l'innovation, en tenant compte d'autres aspects que le financement, comme le transfert de technologie, les rapprochements entre les établissements de recherche, les entreprises et les gouvernements, le développement du capital humain et l'infrastructure, de sorte que les initiatives destinées à améliorer les mécanismes de financement réussissent à améliorer les résultats des pays en développement en

matière d'innovation. Dans un quatrième temps, le débat s'est focalisé sur la question de savoir s'il faut trouver de nouveaux modèles qui permettent de promouvoir efficacement l'innovation et qui puissent être largement partagés. Cela revient à dire qu'on ne peut pas plaquer de solutions toutes faites pour encourager l'innovation dans le monde en développement.

D. Examens des politiques relatives à science, à la technique et à l'innovation

69. Dans la résolution 66/211 de l'Assemblée générale et la résolution 2011/17 du Conseil économique et social, l'Assemblée et le Conseil reconnaissent l'importance de l'analyse des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation et invitent la Commission à encourager d'autres examens de ce genre à la demande des pays membres, avec l'aide des banques de développement internationales et des organisations internationales concernées, notamment l'UNESCO et la Banque mondiale, et de réfléchir à de nouveaux modes d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations résultant de ces examens. Dans sa résolution 2012/6, le Conseil salue la qualité des examens des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation et engage la CNUCED à mettre au point des indicateurs pour suivre les progrès accomplis par les pays dans l'application des recommandations consignées dans les examens de ces politiques et, si ces pays le demandent, à mener des examens périodiques des progrès accomplis.

70. Le principal objectif de ces examens est de contribuer au renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer l'efficacité des politiques nationales dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation pour qu'elles servent le développement et la compétitivité. Depuis 1999, la CNUCED a effectué l'examen des politiques menées par 11 pays (Angola, Colombie, El Salvador, Éthiopie, Ghana, Jamaïque, Lesotho, Mauritanie, Pérou, République dominicaine et République islamique d'Iran). À l'heure actuelle, la CNUCED commence l'examen de trois autres pays : Oman, la Thaïlande et le Viet Nam.

71. La CNUCED a terminé l'examen des politiques de la science, de la technique et de l'innovation d'El Salvador et du Pérou en 2011, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les examens d'El Salvador et du Pérou avaient pour but de sensibiliser les décideurs et les autres parties prenantes au rôle important de la science, de la technique et de l'innovation dans la croissance et le développement, et de définir des priorités dans le but d'accroître les moyens des pays dans ces domaines. Les conclusions et les recommandations des rapports ont servi à la formulation des politiques et des programmes des pouvoirs publics. Au Pérou, l'examen des politiques menées dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation a été utile, notamment lors des débats nationaux sur le renforcement du cadre institutionnel pour la conception et la gestion des politiques gouvernementales dans ces domaines, et les acteurs concernés ont exprimé le désir de procéder à un examen complémentaire au bout de cinq ans afin d'évaluer la mise en œuvre des recommandations. L'analyse et les recommandations de l'examen des politiques d'El Salvador ont contribué à élaborer la politique industrielle nationale et la politique nationale en faveur de la science, de la technique et de l'innovation.

72. La CNUCED a achevé en 2012 l'examen de la politique de la République dominicaine en matière de science, de technique et d'innovation, également en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'une des principales leçons tirées de cet examen est que, malgré les efforts qu'a déployés la République dominicaine pour créer des conditions favorables à la science, à la technique et à l'innovation en érigeant un socle normatif et législatif et en mettant au point une stratégie de développement, son système d'innovation en est encore au stade préparatoire et demande à être renforcé. Les recommandations formulées à la suite de l'examen préconisent que la République dominicaine prenne des mesures en faveur de l'innovation dans les entreprises; accroisse les ressources pour les activités tournées vers la science, la technique et l'innovation, notamment dans les secteurs clefs que sont l'énergie, l'industrie manufacturière, les TIC et la biotechnologie; investisse dans la mise en valeur du capital humain; augmente les moyens des universités et des centres de recherche nationaux; et renforce les capacités de gestion dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation. L'analyse a été présentée aux parties prenantes en juillet 2012. Elle a également été présentée à la communauté internationale lors d'une séance spéciale tenue au cours de la seizième session de la Commission. Le processus d'examen des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation a permis de dégager des propositions utiles sur l'orientation stratégique de la politique de la République dominicaine dans ces domaines, notamment les modifications à apporter au plan stratégique pour la science et la technologie.
